



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

fracture culturelle territoriale

Question au Gouvernement n° 2157

Texte de la question

FRACTURE CULTURELLE TERRITORIALE

M. le président. La parole est à M. Stéphane Demilly.

M. Stéphane Demilly. Monsieur le ministre de la culture, dans cet hémicycle, nous débattons très régulièrement, et depuis longtemps, de la fracture territoriale entre Paris et la province. Une fracture évoquée à propos de la présence des services de l'État, à propos de l'accès aux soins, à propos de la couverture internet et de la téléphonie mobile : les exemples sont légion et pointent clairement une France à deux vitesses.

Mais il est une fracture dont on parle peu – ou insuffisamment –, c'est la fracture culturelle : 202 euros par habitant en Île-de-France, contre 18 euros par habitant dans les Hauts-de-France, voilà un exemple de l'écart des montants investis par l'État dans sa politique culturelle !

On a le sentiment qu'en matière de culture, l'aménagement du territoire fonctionne à l'envers et que, finalement, on donne toujours plus à ceux qui ont déjà beaucoup, et moins à ceux qui en ont besoin.

Bien sûr, nous savons tous que Paris, ville du monde, tient une place particulière dans le rayonnement culturel de la France. Mais tout de même : 18 euros contre 202 euros, soit un rapport d'un à onze ! C'est abyssal et inacceptable au regard de la devise inscrite aux frontons de nos mairies.

Que proposez-vous, monsieur le ministre, pour corriger le tir et ainsi réduire cette fracture culturelle qui, une fois de plus, s'ajoute à beaucoup d'autres ? *(Applaudissements sur les bancs du groupe UDI-I et LT.)*

M. le président. La parole est à M. le ministre de la culture.

M. Franck Riester, ministre de la culture. Vous avez raison et les chiffres que vous mentionnez sont corrects. Ils sont bien évidemment le fruit de notre histoire, mais doivent néanmoins être nuancés, parce que plusieurs grandes institutions, installées à Paris ou en région parisienne, mènent une action très importante à l'échelle non seulement internationale, mais aussi nationale. Je songe à certains grands musées, à la Bibliothèque nationale de France, à l'Opéra national de Paris, au Centre national du cinéma et de l'image animée ou encore au Centre national du livre, dont les ressources sont comptabilisées à Paris, alors même que leur action est nationale.

Pour autant, nous ne pouvons pas rester les bras croisés face à cette situation. C'est la raison pour laquelle, à la demande du Président de la République et du Premier ministre, j'ai souhaité qu'une étude soit réalisée sur la répartition des moyens entre les différents territoires, et plus exactement sur la réalité des moyens d'intervention du ministère de la culture.

Cette étude, réalisée par l'inspection générale des affaires culturelles, propose plusieurs pistes d'actions que nous avons déjà engagées, d'abord en accentuant la déconcentration vers les directions régionales du ministère de la culture, pour que la décision soit plus proche des acteurs de terrain – élus locaux, associations, institutions locales ; ensuite en accordant davantage de moyens aux directions régionales des affaires culturelles, au service de ces décisions.

Nous avons également instauré des programmes permettant d'apporter des services culturels de proximité. Je songe aux micro-folies, au plan bibliothèques, ou encore à toutes les actions entreprises en matière d'industrie culturelle et créative. J'aurai l'occasion d'en reparler au sein de la commission des affaires culturelles et de l'éducation de cette Assemblée. *(Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe LaREM.)*

Données clés

Auteur : [M. Stéphane Demilly](#)

Circonscription : Somme (5^e circonscription) - UDI et Indépendants

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 2157

Rubrique : Culture

Ministère interrogé : Culture

Ministère attributaire : Culture

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [17 juillet 2019](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [17 juillet 2019](#)